

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 19 AOÛT 1988

N° 2403 /15.08.01

Secrétariat
Rappeler en date
en temps opportun
19.8.88

FERWAFA

reçu le 19 AOÛT 1988

n°

A traiter par Monsieur le Président de l'Equipe
de Football PANTHERES NOIRES
B.P. 498 KIGALI.-

OBJET: Utilisation du Stade
Régional de Nyamirambo
les 25 Septembre et 9
Octobre 1988.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre du 6 Août 1988 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Stade Régional de Nyamirambo sollicité vous est accordé uniquement pour vos matchs du 25 Septembre et 9 Octobre 1988 comptant pour le championnat national saison 1988-1989, étant entendu que le 21 Août et le 23 Octobre 1988 ledit stade ne sera pas disponible.

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir verser 10% des recettes brutes réalisées lors de ces deux matchs du 25 Septembre et 9 Octobre 1988 pour la location du terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW) payables à l'avance pour chaque match.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin



C.P.I.à:

- Monsieur le Président
de la FERWAFA
K I G A L I